

SEANCE DU 22 JUIN 2020

L'an deux mil vingt et le vingt-deux du mois de juin à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Vougy, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, salle du Marronnier, sous la présidence de Bernard MOULIN, Maire.

Présents : Bernard MOULIN, Maire, Robert CLEVENOT 1^{er} adjoint, Emmanuelle DANIERE 2^{ème} adjointe, Stéphane TORRES 3^{ème} adjoint, , Rosalie SIMON, Raymond VITURAT, , Albin COELHO, Catherine DESSEIGNE, Christophe BOUSSAND, Alain COUTAUDIER, Yannick DELANGLE, Anne-Sophie CHERVAZ, Delphine MONTET.

Absent excusé : Sophie GOUTTENOIRE 4^{ème} adjointe (pouvoir à Emmanuelle DANIERE), Martine DESBOIS (pouvoir à Stéphane TORRES).

Secrétaire de séance : Emmanuelle DANIERE

Monsieur le Maire excuse les absences de Martine DESBOIS, touchée par un décès, à qui il présente au nom du conseil municipal ses sincères condoléances, et de Sophie GOUTTENOIRE.

Le conseil municipal prend connaissance du compte rendu de la réunion du 8 juin et l'approuve à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

COMMISSIONS MUNICIPALES

- **VIE SOCIALE : Adjointe responsable : Emmanuelle DANIERE**

- Emmanuelle DANIERE a assisté au 3^{ème} conseil d'école. En juin, l'école compte 134 élèves alors que 133 inscriptions sont prévues pour septembre.

En raison du COVID 19, les projets pédagogiques n'ont pas pu être réalisés. La directrice a présenté le plan sanitaire qui a été adopté à l'école depuis le 11 mai. A ce jour, presque tous les élèves sont revenus en classe.

Au niveau des travaux, le préau va être repeint cet été, des chaises vont être achetées. A la Toussaint, se fera le remplacement des menuiseries anciennes restantes. Un projet d'acquisition de matériel numérique pouvant bénéficier de subvention de l'Etat est en cours. Des fuites constatées dans les sanitaires seront prochainement réparées. Enfin, la demande concernant la réfection de la peinture dans les toilettes est repoussé à 2021.

- Cantine : la commission propose une modification du règlement du restaurant scolaire. Celle-ci porte notamment sur le non-paiement des factures. Le conseil municipal approuve cette modification.

- Appel d'offres pour la prestation de fourniture de repas au restaurant scolaire pour l'année 2020-2021 : une seule réponse a été reçue. Il s'agit de l'offre de NEWREST, qui est le fournisseur actuel de la commune.

Le prix du repas est proposé à 3.47 soit une légère augmentation. Le conseil municipal approuve le devis de Newrest.

- Emmanuelle DANIERE explique au conseil que le surplus par repas lié à la crise sanitaire est de 1 €. Pour cette fin d'année, ce surcoût ne sera pas répercuté sur les factures des familles. Cependant, si une telle situation se reproduisait à l'avenir, quelle serait la position du conseil municipal ?

Stéphane TORRES indique qu'il serait peut-être opportun d'augmenter le prix du repas de 5 centimes sachant que celui-ci n'a pas évolué depuis 3 ans. Les familles ne subiraient alors qu'une légère augmentation de tarif sans être impactées par le surplus lié à la crise sanitaire que la commune continuera à supporter seule. Le conseil municipal émet un avis favorable à l'augmentation du prix du repas et confirme que la commune supportera le surcoût éventuel en cas de crise sanitaire.

Les familles seront informées de la prise en charge par la commune des 1 € supplémentaires par repas via le compte rendu du conseil d'école. Cela sera aussi précisé dans le courrier envoyé aux familles pour la réinscription à la cantine.

- **FINANCES : Adjoint responsable : Stéphane TORRES**

- Stéphane TORRES donne le compte rendu de la réunion de la commission des finances qui a travaillé sur le budget primitif 2020.

- La structure des différents budgets a été présentée. Le budget assainissement porte en investissement principalement sur le projet d'étude diagnostic à réaliser rapidement.

- Pour le budget communal, la commission a émis un avis favorable pour pérenniser les deux emplois en CDD et en CAE du périscolaire. Il a été pris acte des revenus générés par les taxes locales dont les taux doivent être votés aujourd'hui par le conseil.

- La commission a pris connaissance des subventions d'investissement notifiées à la commune pour différents projets. Enfin, les demandes de subventions aux associations ont été étudiées et remaniées en fonction du contexte, avec une interrogation concernant la subvention au CSADN piscine qui ne va pas ouvrir cet été.

- Stéphane TORRES rappelle que le budget primitif 2020 sera voté le 6 juillet prochain.

- **BÂTIMENTS-VOIRIE-ASSAINISSEMENT : Adjoint responsable : Robert CLEVENOT**

- - Robert CLEVENOT indique qu'un regard d'égout doit être repris sur la RD 482 au niveau de la rue de la Croix Girard car il cause des nuisances sonores. Un devis a été demandé à TPV pour 1050 € TTC. Le conseil municipal approuve ces travaux qui seront réalisés rapidement.

- - Les devis pour la peinture du préau de l'école sont prêts, ceux pour les menuiseries de l'école sont en cours.

Robert CLEVENOT propose à la commission des bâtiments et de la voirie de se réunir le samedi 4 juillet à 8h.

DELIBERATIONS

DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CCAS

N° 26/2020

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'issue des nouvelles élections municipales, il y a lieu de désigner de nouveaux membres du CCAS.

Il convient tout d'abord d'en fixer le nombre de membres : 1 président qui est le Maire de la commune, 8 membres au minimum dont 4 membres issus du conseil municipal et 4 membres de l'extérieur nommés par le Maire.

Monsieur le Maire propose de conserver pour le mandat 2020-2026, le nombre de 8 membres.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de fixer à 8 le nombre de membres du CCAS pour le mandat 2020-2026.

ELECTIONS DES MEMBRES ISSUS DU CONSEIL MUNICIPAL SIEGEANT AU CCCAS

N° 27/2020

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a fixé le nombre de membres du CCAS à 8 dont 4 membres issus du conseil municipal qu'il convient de désigner aujourd'hui par vote au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

La liste des candidats est la suivante :

- Emmanuelle DANIERE, Robert CLEVENOT, Anne-Sophie CHERVAZ et Delphine MONTET.

Après avoir procédé aux opérations de vote, le conseil municipal déclare que Emmanuelle DANIERE, Robert CLEVENOT, Anne-Sophie CHERVAZ et Delphine MONTET sont élus pour siéger au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de VOUGY.

FOURNITURE ET LIVRAISON EN LIAISON CHAUDE DE REPAS POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE ANNE 2019-2020

Sous-préfecture de Roanne

N° 28/2020

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un appel d'offre pour le marché à procédure adaptée a été lancé pour la fourniture et la livraison de repas en liaison chaude au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2020-2021.

2 entreprises ont été consultées, mais une seule a répondu. Il s'agit de l'offre de l'entreprise NEWREST actuel prestataire du restaurant scolaire.

La proposition de l'entreprise NEWREST s'élève à 3.29 € H.T. soit 3.47 € TTC., soit une hausse de 6 centimes HT. par rapport à l'année scolaire en cours.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité, l'offre de l'entreprise NEWREST pour la fourniture et la livraison en liaison chaude de repas au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2020-2021 et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE ET AUGMENTATION DU PRIX DU REPAS

Sous-préfecture de Roanne
N° 29/2020

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la proposition de la commission de la vie sociale de modifier le règlement du restaurant scolaire au niveau du paragraphe portant sur le non-paiement des factures.

Par ailleurs, compte tenu de l'augmentation annoncée du prix de revient du repas pour l'année scolaire 2020-2021, considérant que le prix facturé aux familles est de 3.90 € depuis plusieurs années, Monsieur le Maire propose de porter le prix du repas facturé aux familles à 3.95 € et ce à compter du 1^{er} septembre 2020.

Après délibération, le conseil municipal décide de modifier le point « 3- Tarif et réservation des repas » du règlement intérieur du restaurant scolaire de la manière suivante :

- Le prix du repas est de 3.95 €
- Une facture non payée au bout de deux mois, et ce malgré les relances, entraîne automatiquement la désinscription du service de restauration scolaire.
- **En cas de non-paiement, le Trésor Public est chargé de relancer, de recueillir par tout moyen à sa convenance le montant de la dette.**
- L'enfant sera de nouveau accepté au restaurant scolaire sous l'unique condition de l'acquittement de l'ensemble des factures ou d'un échéancier honoré dans sa totalité.

VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES

Sous-préfecture de Roanne
N° 30/2020

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que, suite à la suppression annoncée de la taxe d'habitation, le conseil municipal doit cette année, voter uniquement un taux de taxe sur le foncier bâti et un taux de taxe sur le foncier non bâti.

Stéphane TORRES présente les différentes simulations d'évolution des taux et les revenus supplémentaires qui pourraient en résulter.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des revenus générés par les taxes locales pour l'année 2020, décide, à l'unanimité, de suivre la proposition de la commission des finances de ne pas faire évoluer les taux.

Les taux votés pour 2020 sont donc les suivants :

2020	Bases notifiées	Taux 2019 (%)	Taux proposé 2020	Produits restants
Taxe foncière bâti	1654000	14.83	14.83	245288
Taxe foncière non bâti	123900	38.41	38.41	47590
TOTAL				292878

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE VOUGY

Sous-préfecture de Roanne

N° 31/2020

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu les besoins des services, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs de la commune de la façon suivante :

- La création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet à hauteur de 20h à compter du 1^{er} septembre 2020
- La création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet à hauteur de 20h30 à compter du 1^{er} septembre 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Sous réserve de l'avis du Comité Technique Intercommunal,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

TABLEAU DES EMPLOIS					
SERVICE	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CAT.	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdo.
Administratif	- Attaché territorial	A	1	1	TC
	- Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	TC
Technique	- Agent de maîtrise	C	1	1	TC
	- Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	3	3	TC
		C	1	1	TNC
Scolaire	-ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	TC
	-Adjoint technique	C	2	4	TNC

CONTAINERS DE TRI RUE DE LA CROIX VERCHERE

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il avait été évoqué lors de la dernière réunion du conseil municipal le problème des nuisances causées par les containers de tri de la rue de la Croix verchère aux riverains (bruits, odeurs, saletés...).

Depuis, plusieurs solutions ont été mises à l'étude. Une première piste consistait à déplacer les containers en bas de la rue des Peupliers, mais l'espace était limité et un l'endroit un peu isolé.

Après avoir contacté M. GROSDENIS, responsable des déchets à Charlieu Belmont Communauté et s'être déplacé sur le terrain, il a été convenu qu'un déplacement de ces points d'apports volontaires vers ceux existants derrière la salle des fêtes pouvait tout à fait être envisagé.

Raymond VITURAT propose également de créer un nouvel emplacement en bas de la rue des Sarments, dans le pré jouxtant le lotissement de la Croix verchère. Cette dernière solution nécessite cependant l'accord du propriétaire du pré qui risque d'être difficile à obtenir. De plus, cet emplacement se trouve toujours à proximité de maisons d'habitation et les nuisances existeraient toujours.

Après débat, il est convenu de supprimer les points d'apport volontaire de la rue de la Croix verchère et de les regrouper avec ceux existants à proximité de la salle des fêtes.

Il est bien évident que cette solution n'empêchera malheureusement pas les dépôts sauvages et les incivilités de toute sorte, mais elle réduira les nuisances directes aux riverains.

Christophe BOUSSAND demande s'il ne serait pas possible d'installer des caméras. Monsieur le Maire indique que des gendarmes doivent venir prochainement présenter le résultat de l'étude globale gratuite qu'ils ont engagée à ce sujet juste avant le confinement.

DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CHARLIEU BELMONT

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes de Charlieu Belmont a demandé aux communes membres de désigner des membres dans les comités consultatifs déchets ménagers et cohésion sociale, obligatoirement, ainsi que dans les groupes de travail PCAET, santé, économie et habitat et réinvestissement dans les centres bourgs, sur la base du volontariat.

Les personnes suivantes sont désignées :

- Comité consultatif déchets ménagers : Bernard MOULIN, titulaire Alain COUTAUDIER, suppléant.
- Comité consultatif cohésion sociale : Anne-Sophie CHERVAZ, titulaire et Emmanuelle DANIERE, suppléant

Sur la base du volontariat :

Groupe de travail économie : Stéphane TORRES

Par ailleurs des commissions obligatoires vont devoir être mises en place notamment la commission locale d'évaluation des charges transférées pour lesquels il faudra un délégué titulaire et un délégué suppléant par commun (composition à valider par le prochain conseil communautaire). Stéphane TORRES se propose d'intégrer cette commission comme titulaire, supplée par Yannick DELANGLE.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Stéphane TORRES précise les orientations budgétaires du mandat :

« Dans le respect des engagements pris lors de notre campagne (profession de foi), la construction du budget primitif 2020 doit tenir compte des 3 objectifs majeurs suivants :

- Stabilité des taux de fiscalité.
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement.
- Poursuite des investissements structurants.

Reprenons maintenant un à un les objectifs cités

1/ Stabilité des taux de fiscalité :

Pendant toute la durée du mandat précédent, les taux communaux n'ont pas augmenté
Ce choix a de nouveau été annoncé dans notre profession de foi, « ne pas augmenter la pression fiscale »

Particularité cette année, nous n'aurons pas à voter le taux pour la taxe habitation, cette taxe étant vouée à disparaître.

Concrètement, pour la commune, l'année 2020 sera considérée comme une année blanche en matière de taux de Taxe d'Habitation puisqu'aucune hausse ne sera possible. Les taux sont donc gelés au niveau de ceux appliqués en 2019. En outre, les taux ou montants d'abattements sont également gelés.

2/Maîtrise des dépenses de fonctionnement :

Compte-rendu des embauches nécessaires et par conséquence de l'augmentation des charges du personnel, nous devons veiller à bien maîtriser les autres dépenses, voir à étudier toutes sources d'économie potentielles ceci d'autant plus si certains montants de nos recettes ne sont pas atteints, comme ce sera vraisemblablement le cas pour les locations de salles et la cantine, ceci bien sûr en raison du confinement.

L'état s'est engagé à aider les collectivités territoriales en mettant en place une clause de sauvegarde des recettes à hauteur de 6Mrds €

Cette décision sera actée dans le prochain plan de finance rectificatif dit PLF3 qui sera en discussion à l'assemblée nationale la mi-juillet et nous verrons si oui ou non notre commune pourra en bénéficier.

Enfin concernant la dotation de l'état pour 2020, que ce soit la Dotation Globale Forfaitaire ou la Dotation de Solidarité Rurale, on peut signaler une très légère baisse par rapport à 2019 (-2000€)

3/Poursuite des investissements structurants :

Investissements dans les domaines tels que :

- L'éducatif : équipement numérique
- La voirie : chemin piétonnier rue Georges Sand, sécurisation au niveau de la rue de la gare
- Les espaces verts : aménagement du parc
- Des travaux de mise en accessibilité de certains bâtiments communaux : Mairie et Salle Albert Ginot
- Acquisitions immobilières dans le cadre de projet d'implantation de résidence pour aînés et de commerces
- Et enfin communiquer et donc informer les Vougerotes et Vougerots de la vie de leur commune grâce à un nouveau site internet

- Pour les investissements et notamment ceux des bâtiments communaux nous devons opter pour une démarche éco responsable.

Pour conclure les orientations budgétaires proposées pour 2020 s'inscrivent dans la continuité de gestion de bon père de famille opérée depuis de nombreuses années sur notre commune.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire propose un tour de table :

- Albin COEHLO fait part de plusieurs remarques : le désherbeur mécanique utilisé dans le chemin du Ris a fait ressortir les cailloux, ce qui n'est pas pratique pour les enfants en vélo. Ce serait peut-être mieux d'utiliser la machine à vapeur à cet endroit.

Il s'étonne que les bords du Ris le long de sa maison aient été nettoyés par les employés communaux, l'entretien de ce terrain privé étant à sa charge. Robert CLEVENOT indique qu'il ignorait que ce terrain était privé.

Albin COELHO signale qu'il y a des fuites à l'église. Le secrétariat en a déjà averti l'entreprise LESPINASSE qui s'est rendu sur place et constaté que des cailloux jetés sur le toit ont cassé des tuiles. Un joint de pierre a par ailleurs été repris au silicone.

Enfin, Albin COELHO s'étonne que Stéphane TORRES ne perçoive pas la totalité des indemnités d'élus auxquelles il pourrait prétendre. Ce dernier confirme que c'est bien une volonté de sa part.

- Rosalie SIMON s'interroge sur l'avancement des dossiers de la fibre et de la mise à jour des GPS. Stéphane TORRES indique que sa prise fibre a été installée la semaine dernière mais que les opérateurs disposent d'un délai de 3 mois pour proposer leurs services. En ce qui concerne la mise à jour des GPS qui posent des problèmes aux services de secours et autres livreurs, un délai de 2 ans avait été annoncé par le cabinet d'études REALITES lors de la réunion publique sur la numérotation.

Elle demande également si la réouverture des salles aux associations et aux particuliers est prévue. N'ayant pas assez d'information de la part des autorités, il n'est pas pour l'instant envisagé de les rouvrir, les protocoles sanitaires restant compliqués. Les mêmes contraintes semblent s'appliquer pour l'organisation du 14 juillet et il y a donc peu de chances que cette manifestation soit organisée cette année.

- Yannick DELANGLE pense que l'éclairage des parkings des commerces et de la salle des fêtes est restés allumés toute une nuit en semaine. A vérifier.

- Christophe BOUSSAND demande si le problème du camion de l'entreprise CHAMFRAY a été résolu. Monsieur le Maire est allé voir les responsables qui ont indiqué faire le nécessaire.

Il signale également le stationnement gênant et dangereux pour les piétons de véhicules sur le cheminement piétonnier rue de la Croix Bayon, juste avant le virage en limite de la rue de la Croix Bayon. Monsieur le Maire ira voir les riverains concernés.

- Raymond VITURAT demande comment sont gérés les contrats d'électricité, la vérification des compteurs et de la puissance. C'est le SIEL qui est chargé de cela. Une réunion de bilan énergétique doit avoir lieu en septembre à laquelle il sera invité à participer.

- Bernard MOULIN indique que l'entreprise DUGELET a installé des projecteurs sur le terrain de foot des Chambons afin de faire un essai qui aura lieu ce jeudi à 22h30 en présence du président du FCLS et d'un technicien du SIEL. Raymond VITURAT y assistera également.

- Stéphane TORRES souhaite donner deux informations concernant la vie de la commune. L'épicerie VIVAL a été vendue à un nouveau commerçant qui s'installera dans les prochaines semaines sous la même enseigne. Le docteur TASSIN qui part à la retraite au 1^{er} juillet, ne sera, quant à lui, pas remplacé. Monsieur le Maire indique que le restaurant La Bonne Excuse à Aiguilly est aussi en cours de cession à une des employées.

- Monsieur le Maire fait part au conseil de la demande d'un habitant de la commune qui souhaite installer en permanence un camion frigo à proximité du parking des commerces de la rue de Verdun, le long de la RD 482, afin de vendre de la charcuterie et autres fromages. Il demande aussi l'installation d'une borne électrique pour pouvoir se brancher, le tout moyennant un droit de place raisonnable. Le conseil municipal estime qu'un stationnement permanent de ce type de commerce n'est pas envisageable, le lieu n'étant pas adapté d'une part, une concurrence non souhaitée pouvant se faire avec le VIVAL d'autre part. De plus, ce serait la porte ouverte à d'autres commerces de ce type.

- Monsieur le Maire indique que les personnes suivantes vont être prochainement nommées au CCAS au titre de membres extérieurs : Marie-Thérèse PEGON, Sylvie CHEX, Joëlle VERRIERE et Gérard PASCAL.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22h30.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Ont signé le présent registre des délibérations, tous les membres présents :	
Bernard MOULIN	
Robert CLEVENOT	
Emmanuelle DANIERE	
Stéphane TORRES	
Sophie GOUTTENOIRE	
Rosalie SIMON	
Raymond VITURAT	
DESBOIS Martine	
Albin COEHLO	
Catherine DESSEIGNE	
Christophe BOUSSAND	
Alain COUTAUDIER	
Yannick DELANGLE	
Anne-Sophie CHERVAZ	
Delphine MONTET	